**Collège les Martinets** Rueil-Malmaison, le 31 mai 2023

**13, rue du Docteur Charcot**

**92500 Rueil-Malmaison**

**Tél : 01 47 32 15 92**

**Mail :** **0921235t@ac-versailles.fr** **Le Principal**

 **Aux**

 **Parents des futurs élèves de 6ème**

***MERCI DE BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DE DE CETTE NOTE ET DES DOCUMENTS JOINTS***

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer les informations concernant l’entrée en 6ème de votre enfant.

1\_**Inscription :**

L’inscription de votre enfant est obligatoire. Il/elle ne pourra être affecté(e) dans une classe que lorsque vous aurez procédé à son inscription administrative.

Je vous prie de procéder à l’inscription de votre enfant au collège en apportant le dossier complet (dont la composition suit) sur les créneaux suivants :

**Samedi 10 juin de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous**

**Mardi 13 juin de 16h00 à 19h00 sans rendez-vous**

Pièces justificatives à fournir pour l’inscription : (le dossier doit être prêt, complet et classé dans cet ordre)

* **La fiche de renseignements ci-jointe dûment remplie, y compris avec une adresse mail de contact.**
* **La notification d’affectation au collège (courrier que vous recevrez début juin). Si le collège les Martinets est votre collège de rattachement et si vous n’avez pas demandé de dérogation, vous pouvez apporter votre dossier sans cette notification dans le cas où elle ne vous serait pas encore parvenue. Attention vous ne pouvez pas vous inscrire dans deux établissements différents (publics ou privés) car cela créerait un doublon qui annulerait l’une des deux inscriptions.**
* **La copie du livret de famille (page des enfants et des parents)**
* **Une copie d’un justificatif de domicile récent (année 2023) : Facture de téléphone, d’électricité, bail ou impôts locaux au nom des responsables légaux de l’enfant.**
* **La copie de votre avis de situation déclarative à l’impôt 2023 sur les revenus 2022 si vous pensez avoir droit à une bourse. Ce document n’est pas obligatoire mais en cas de doute, nous vous conseillons de nous le fournir.**
* **2 photos d’identité récentes (année 2023) avec le nom et le prénom de l’élève au dos**
* **La fiche de demande d’entrée en classe bi-langues anglais-allemand si vous souhaitez que votre enfant suive cet enseignement (voir feuille jointe).**

**A la rentrée d’autres documents vous seront demandés dès le premier jour en septembre :**

* **L’attestation d’assurance scolaire**

Vous pourrez aussi adhérer au FSE (foyer socio-éducatif), la cotisation s’élève à 5 euros

Cette cotisation n'est pas obligatoire, mais permet notamment :

- de contribuer à la formation des délégués de classe

- de financer partiellement les sorties et voyages scolaires

- de faire fonctionner plusieurs activités (clubs)

* **Si votre enfant est affecté(e) au collège mais qu’il (elle) ne viendra pas pour toute raison (déménagement, scolarisation dans le privé etc.) je vous remercie vivement de bien vouloir nous en aviser au plus vite afin de libérer la place et de nous aider à avoir une vision la plus juste possible des effectifs.**
* **IMPORTANT :**

 Veuillez noter que lorsque les parents sont séparés ou divorcés, la loi nous oblige à demander les coordonnées personnelles et professionnelles des 2 parents sauf si l'un (une) d'entre eux est déchu(e) des droits parentaux ou en cas d'interdiction formulée par le juge (fournir la copie des documents officiels)

* **Aides financières :**

**Les familles seront informées dès que la circulaire concernant les modalités d'attribution des bourses nous sera communiquée.**

Le collège dispose en outre de la possibilité d'aider ponctuellement les familles en difficulté, grâce à des fonds provenant de l'Etat, pour participer à un voyage scolaire ou acheter des fournitures scolaires ou autres.

Une aide financière à la demi-pension (sous conditions de ressources) est accordée par le Conseil Départemental aux familles qui en font la demande

Les demandes d’aide pourront être présentées tout au long de l'année scolaire, pour cela il convient de prendre rendez-vous auprès de l’assistante sociale scolaire.

2\_ **Option bi-langues anglais –allemand**

Lors de l’inscription de votre enfant vous devrez remettre la fiche de candidature pour l’option :

**-Bi-langues anglais-allemand (voir feuille jointe)**

3\_ **Précisions pratiques pour la rentrée :**

La liste des fournitures est jointe à la présente note.

RENTREE DES ELEVES DE 6eme : **LUNDI 4 SEPTEMBRE à 09h00. Vos enfants seront pris en charge jusqu’à 15h30, pourront déjeuner à la cantine et n’auront pas cours le MARDI 5 SEPTEMBRE (accueil des autres élèves).**

**Prise d’effet de l’emploi du temps : MERCREDI 06 SEPTEMBRE A 07h55**

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter prioritairement par mail. Je vous engage, si vous avez des questions ou si vous souhaitez que nous puissions nous entretenir un peu plus longuement, à me joindre par mail afin que je vous rappelle : ce.0921235t@ac-versailles.fr

Veuillez croire, madame, monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Principal**

**Lionel JEANJEAU**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| siteon0-e5814 | **13, rue du Docteur Charcot****92500 RUEIL MALMAISON*****🕿 : 01.47.32.15.92******@mail : 0921235t@ac-versailles.fr*** |  |

 **Fiche de renseignements Entrée en 6ème 2023-2024**

**Fiche de renseignements élève :**

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : code département : Commune :

Nationalité : Sexe (M ou F) :

**Scolarité de l’année en cours 2022-2023 :**

Nom de l’école :

Commune :

**Scolarité pour 2023-2024 :**

Division : 6ème

Restauration : 🗆 Externe **ou** 🗆 Demi-pensionnaire

Options : 🗆 Bi-langues (*joindre l’imprimé*)

**L’enseignement bi-langues (anglais-allemand) :**

Modalités et conditions : l’élève débute simultanément l’étude de ces deux langues à raison de 3 heures d’allemand et 4 heures d’anglais par semaine. Il conserve ces deux langues durant tout son cursus au collège. Le groupe ne pourra excéder 30 élèves.

Cet enseignement, choix de l’élève éclairé par sa famille, nécessite un bon niveau d’ensemble, une vraie capacité de travail, un investissement important et surtout une réelle motivation.

**La priorité est donnée aux élèves ayant débuté l'étude de l'allemand en élémentaire pour assurer une continuité pédagogique, sous réserve de l’équilibre entre écoles d’origine**.

A partir de la 5e, l’allemand devient une LV2. A ce titre il est cumulable avec le latin (en 5è).

En fonction du nombre de demandes, une commission d’admission se tiendra au collège et une notification d’inscription sera envoyée aux familles, début juillet.

**Fiche renseignements responsables légaux :**

**Responsable légal 1 et financier**

Nom : Prénom : lien de parenté :

Adresse : code postal :

Commune : Pays :

🕾 Domicile : 🕾Travail : 🕾 Portable :

@Courriel : Profession :

**Responsable légal 2**

Nom : Prénom : lien de parenté :

Adresse : code postal :

Commune : Pays :

🕾 Domicile : 🕾Travail : 🕾 Portable :

@Courriel : Profession :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| siteon0-e5814 | **13, rue du Docteur Charcot****92500 RUEIL MALMAISON*****🕿 : 01.47.32.15.92******@mail : 0921235t@ac-versailles.fr*** |  |

**Fiche à joindre uniquement si vous souhaitez que votre enfant suive l’enseignement bi-langues anglais allemand.**

**FICHE DE CANDIDATURE BI-LANGUES ANGLAIS/ALLEMAND**

**EN 6EME (RENTREE SCOLAIRE 2023)**

**Nom de l’enfant : ……………………………..…… Prénom : …………………………..**

Nom du responsable légal : ………………………………………………………………....

Adresse :……………………………………………………………………………………………....

N° de téléphone : ……………………………………………………………………………….

Ecole .………………………………………………... Classe :…………………………

Professeur(e) des Ecoles de la classe en CM2: ……………….……………………………

**L’enseignement bi-langues (anglais-allemand) :**

Modalités et conditions : l’élève débute simultanément l’étude de ces deux langues à raison de 3 heures d’allemand et 4 heures d’anglais par semaine. Il conserve ces deux langues durant tout son cursus au collège. Le groupe ne pourra excéder 30 élèves.

Cet enseignement, choix de l’élève éclairé par sa famille, nécessite un bon niveau d’ensemble, une vraie capacité de travail, un investissement important et surtout une réelle motivation.

**La priorité est donnée aux élèves ayant débuté l'étude de l'allemand en élémentaire pour assurer une continuité pédagogique, sous réserve de l’équilibre entre écoles d’origine**.

A partir de la 5e, l’allemand devient une LV2. A ce titre il est cumulable avec le latin (en 5è).

En fonction du nombre de demandes, une commission d’admission se tiendra au collège et une notification d’inscription sera envoyée aux familles, début juillet.

Le Principal

Lionel JEANJEAU

**Choix de l’enseignement bi-langues anglais-allemand :**

**J’ai bien pris connaissance des conditions posées pour suivre cet enseignement.**

**Date et Signature des représentants légaux :**